



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
13 juin 2011
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention

Quatorzième session

Bangkok, 5-8 avril 2011, et Bonn, 7-17 juin 2011

Point 8 de l'ordre du jour

Rapport de la session

Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa quatorzième session

Rapporteuse: M^{me} Teodora Obradovik-Grcarovska (ex-République yougoslave
de Macédoine)

Table des matières

(À compléter)

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. La première partie de la quatorzième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention (le Groupe de travail spécial) s'est tenue au Centre de conférence des Nations Unies de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique à Bangkok (Thaïlande) du 5 au 8 avril 2011.
2. Le Groupe de travail spécial a repris sa session à l'hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 7 au 17 juin 2011.
3. Le Président du Groupe de travail spécial, M. Daniel A. Reifsnyder (États-Unis d'Amérique), a ouvert la session et souhaité la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Il a aussi souhaité la bienvenue à M^{me} Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), Vice-Présidente du Groupe de travail spécial.

(À compléter)

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

4. À sa 2^e séance, le 8 avril, le Groupe de travail a examiné une proposition du Président contenant l'ordre du jour provisoire (FCCC/AWGLCA/ 2011/L.1).

5. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:

1. Ouverture de la session.

2. Questions d'organisation:

a) Adoption de l'ordre du jour;

b) Organisation des travaux de la session.

3. Élaboration d'un document contenant des résultats exhaustifs et équilibrés devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa dix-septième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà, conformément aux résultats des treizième et seizième sessions de la Conférence des Parties et sachant que les travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention concernent à la fois des tâches relatives à la mise en œuvre et des questions en suspens:

3.1 Une vision commune de l'action concertée à long terme;

3.2 Action renforcée pour l'atténuation:

3.2.1 Engagements ou mesures d'atténuation appropriés au niveau national de la part des pays développés parties;

3.2.2 Mesures d'atténuation appropriées au niveau national de la part des pays en développement parties;

3.2.3 Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement;

3.2.4 Démarches sectorielles et mesures par secteur concertées visant à favoriser la mise en œuvre de l'alinéa c du paragraphe 1 de l'article 4 de la Convention;

3.2.5 Diverses démarches possibles, y compris les possibilités de recourir aux marchés, pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation et promouvoir de telles mesures, en tenant compte du fait que pays développés et pays en développement parties ne se trouvent pas dans la même situation;

3.2.6 Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte;

3.3 Action renforcée pour l'adaptation;

3.4 Financement;

- 3.5 Mise au point et transfert de technologies;
- 3.6 Renforcement des capacités.
- 4. Examen: Définition complémentaire de sa portée et élaboration de ses modalités.
- 5. Poursuite de l'examen des solutions juridiques permettant d'aboutir à un résultat convenu d'un commun accord sur la base de la décision 1/CP.13, des travaux effectués à la seizième session de la Conférence des Parties et des propositions faites par les Parties au titre de l'article 17 de la Convention.
- 6. Questions diverses:
 - a) Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont en transition vers une économie de marché;
 - b) Parties visées à l'annexe I de la Convention dont la situation particulière est reconnue par la Conférence des Parties.
- 7. Questions supplémentaires.
- 8. Rapport de la session.

III. Rapports sur les points 2 b) à 7 de l'ordre du jour

(À compléter)

IV. Rapport de la session

(Point 8 de l'ordre du jour)

- 6. À sa xx séance, le xx juin, le Groupe de travail spécial a examiné le projet de rapport sur sa quatorzième session (FCCC/AWGLCA/2011/L.2). À la même séance, sur proposition du Président, il a autorisé la Rapporteuse à achever le rapport de la session, avec le concours du secrétariat et suivant les indications du Président.

Annexes

(À compléter)
